

Alors que la nouvelle loi de programmation militaire est en discussion et que se pose la question des modalités de remplacement du porte-avions nucléaire « Charles de Gaulle », les débats reviennent sur la pertinence du groupe aéronaval dans son format actuel, face à des menaces censément nouvelles et au regard de technologies « de rupture » qui permettraient, à moindre coût et à moindre risque, de disposer de capacités équivalentes. Si les arguments pour ou contre le porte-avions sont souvent assez convenus, il en est un qui est assez peu mis en avant par ses promoteurs, alors qu'il devrait être au cœur de notre stratégie de défense : le groupe aéronaval constitue aujourd'hui la principale assurance vie des outremer, la traduction concrète de l'effort de défense nationale pour des millions de Françaises et de Français qui partagent notre communauté de destin, loin de la métropole.

Il en va du porte-avions comme du char d'assaut : depuis sa création à la fin de la Première Guerre mondiale, ses opposants n'ont eu de cesse de proclamer sa mort ou son inutilité à chaque conflit, à chaque apparition d'un système nouveau pouvant soit le remplacer soit le condamner. Critiques d'autant plus audibles que son coût va croissant et devient en apparence exorbitant. Pourtant, il demeure. Non pas comme un éléphant blanc inactif dans un port, mais comme l'outil privilégié des opérations de projection des grandes marines océaniques, cœur de groupes aéronavals qui ont pris depuis un siècle des formes très variées pour des missions dont le spectre a concerné tous les milieux, toutes les politiques et toutes les situations possibles, de la lutte antinavire à la frappe des littoraux ou dans la profondeur, en passant par le blocus maritime, la lutte anti sous-marine, l'escorte de convois ou encore la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire. Il n'est pas un État, ancien ou émergent, qui tente d'en faire l'économie une fois que sa marine a atteint un certain développement. Chine, Corée du sud, Espagne, États-Unis, Inde, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie et Turquie sont dans ce constat qu'il leur faut disposer d'au moins un groupe aéronaval mettant en œuvre des avions embarqués, même si les questions de la forme du navire et de la composition de son groupe aérien demeurent ouvertes, entre ambitions, moyens, doctrines, limitations politiques et compétences nationales, innovations et obsolescences.

Bien entendu, le fait que de nombreuses marines restent convaincues de son utilité n'est pas suffisant en soi pour affirmer que la France a besoin d'un groupe aéronaval. D'autres formats de marine existent, qui renvoient à d'autres missions et d'autres ambitions. À un moment où la guerre revient à grande échelle sur le sol européen et où la montée de crises climatiques, énergétiques, économiques et sociales menace le continent, la tentation pourrait être grande de « faire l'économie » du groupe aéronaval, pour redéployer des crédits vers l'aviation basée au sol, la défense territoriale, les stocks de munitions... Les arguments « traditionnels » de défense du porte-avions trouvent ici leurs limites : focalisés autour de la question de la projection de puissance en coalition, le plus souvent avec l'apriori tacite du contexte d'interventions internationales en situation de crise dans les pays émergents, ils limitent souvent le porte-avions à un instrument de prestige basé sur la visibilité et la liberté de navigation, qui permet à la France de « tenir son rang », sans qu'il soit toujours très évident de mesurer, par ce prisme d'analyse, l'apport concret du groupe aéronaval par rapport au déploiement de forces aériennes projetées depuis une base amie ou à la présence de moyens de frappe navals dans la profondeur (frégates et sous-marins porteurs de missiles de croisière). Alors que la France ne se pense plus comme un Etat devant être appelé à agir seul en dehors

du cadre de la mise en œuvre de sa dissuasion nucléaire, on pourrait même considérer que, l'alliance américaine étant maintenant une question de survie en Europe, il y aurait une forme de logique d'économie de coûts par rapport aux effets obtenus de la part d'un pays qui s'ambitionne comme un « *allié exemplaire* », à devenir de simples supplétifs au sein d'un des groupes aéronavals de l'*U.S. Navy*.

Si on veut saisir le rôle crucial du groupe aéronaval dans la politique de défense nationale, il faut sans doute revenir aux fondements de celle-ci, telle que décrite par l'article 1 du [Code de la défense](#) : « *assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées* ». Cette quête, basique mais cruciale, de la sanctuarisation du territoire et de ses populations, a pris des formes très diverses au fil des siècles. La situation née du tournant de la guerre froide est à ce titre une forme d'aboutissement historique du dilemme entre les menaces et les moyens de parade : jamais jusqu'alors la France n'avait pu être menacée d'un anéantissement total en quelques minutes. Et jamais elle n'avait disposé, en même temps, des moyens de dissuader une telle menace de manière aussi fiable et autonome. La dissuasion nucléaire nous a fait sortir d'un cycle de menaces sur le sanctuaire national qui avait duré « *de Bouvines à la ligne Maginot* ».

Actuellement, la France métropolitaine n'est en aucune façon menacée dans ses frontières nationales. Sa situation est très différente de celle de l'Ukraine et infiniment plus confortable. Non seulement en raison de la dissuasion nucléaire qui nous permet d'éviter toute menace ou tout chantage de la part d'une puissance nucléaire tout en élevant le coût stratégique d'une attaque sur nos frontières ; mais surtout sans doute en raison de la paix historique dont nous bénéficions. La profondeur des liens économiques, politiques, culturels et — malgré toutes les crises — amicaux entre la France et ses voisins européens constitue une des meilleures garanties de sécurité territoriale de son histoire alors que, il y a moins d'un siècle, deux de ceux-ci, l'Allemagne et l'Italie, nous envahissaient. Ces liens sont sans commune mesure avec l'interdépendance que l'Allemagne a recherché — en vain — avec la Russie, ils sont constitutifs d'une véritable communauté de valeurs et de destin, qui rend d'ailleurs toute idée de « *neutralité* » aussi dangereuse qu'irréaliste. Cette sécurité à nos frontières est une des raisons pour lesquelles il ne faut pas s'empresse de copier l'exemple ukrainien d'une défense territoriale massive, en métropole. En revanche, il faut admettre la vulnérabilité inédite d'une grande part des territoires et des populations françaises, outre mer, face à l'émergence de nombreuses puissances qui pourraient vouloir les menacer et en ont maintenant les moyens navals, aériens et amphibies.

La France est, il faut le souligner, dans une situation unique dans le monde. Pas tellement d'ailleurs pour des raisons uniquement territoriales. C'est un biais d'analyse récurrent, des rapports parlementaires aux publications de *think-tanks* : le lieu commun du « *deuxième domaine maritime mondial* ». Mais, au fond, cela ne fait pas de notre pays un cas unique et cela fonde une analyse « *coûts-bénéfices* » pour défendre ce que nous *avons*, comme si l'outre-mer était une « *possession* » de la France.

Or ce qui fonde l'exception française, ce sont les populations ultramarines. Aucun autre pays dans le monde ne compte des populations se chiffrant en millions d'individus, sur l'ensemble du globe, vivant au sein de territoires de pleine souveraineté. Il n'est pas inutile d'en rappeler

le détail :

Collectivité	Population (<i>dernier recensement</i>)
La Réunion	861 210
Guadeloupe	384 239
Martinique	364 508
Guyane	281 678
Polynésie française	275 918
Nouvelle-Calédonie	271 407
Mayotte	256 518
Saint-Martin	32 489
Wallis-et-Futuna	11 558
Saint-Barthélemy	10 289
Saint-Pierre-et-Miquelon	5 974
Total « outre-mer »	2 755 788
Total « France 2022 » (Insee)	67 813 396
Part de l'outre-mer	4,06 %



Les outre-mers français - une emprise territoriale et humaine unique au monde

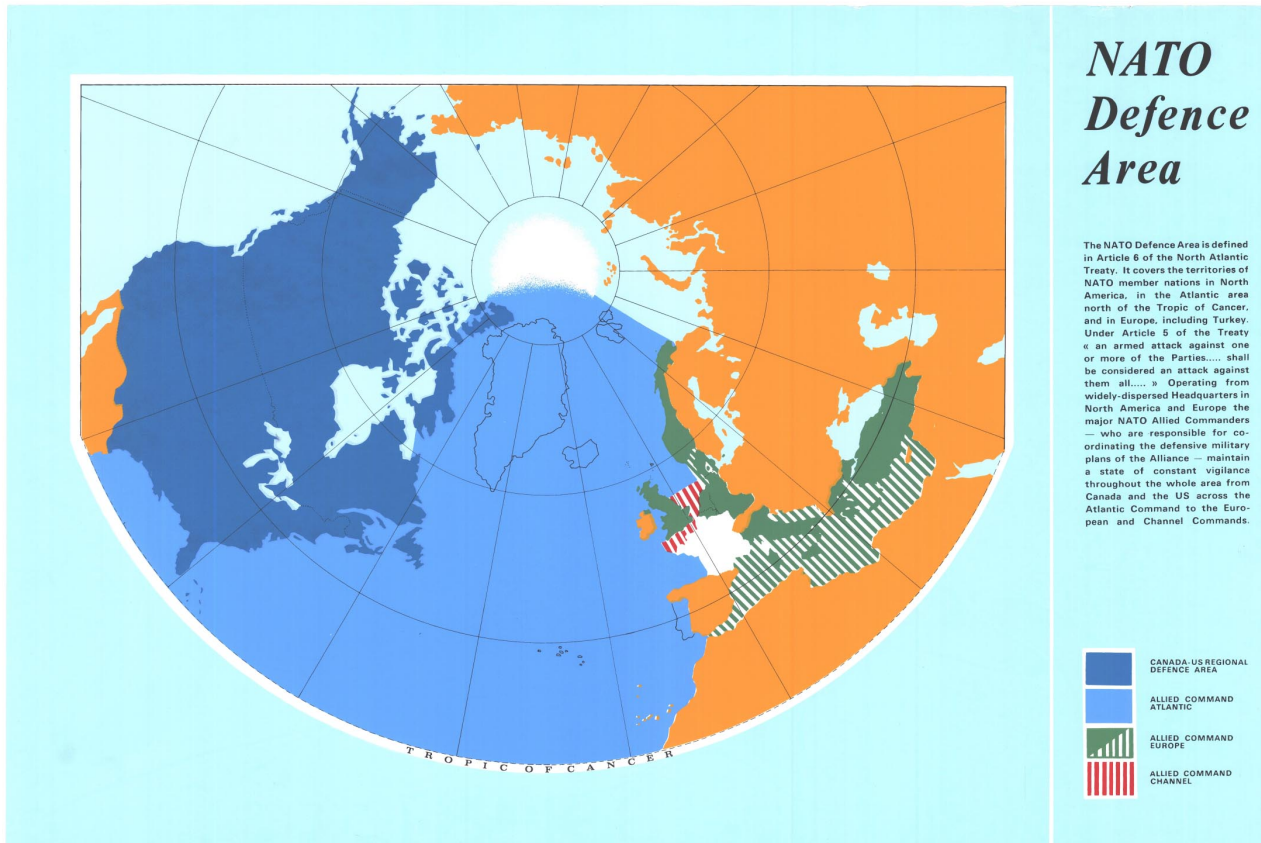
Pris ensemble, les DROM-COM représentent une population qui les situerait au neuvième rang des régions françaises, entre Midi-Pyrénées et les Pays de la Loire. Bien entendu, ils ne constituent pas un bloc homogène, ni sur le plan social ni sur le plan géographique. Mais il faut admettre l'importance de ces populations dans la cohésion nationale, tout en soulignant

encore leur spécificité mondiale. En effet, si d'autres pays européens ont parfois des territoires insulaires dont la population peut être significative — les îles Canaries espagnoles comptent ainsi plus de 2,27 millions d'habitants — aucun ne dispose de territoires aussi peuplés, variés et surtout éloignés de l'espace européen. L'ensemble des *British Overseas Territories* ne regroupe ainsi que 273 000 habitants, dix fois moins. Les autres territoires européens situés « loin de la métropole » sont les territoires néerlandais aux Antilles (un peu plus de 292 000 habitants) et les archipels portugais (Açores 237 000 habitants, Madère 270 000 habitants).

Or ces populations françaises, qui partagent notre communauté de vie et de destin, sont exposées à des vulnérabilités spécifiques. La défense des outremer est un sujet complexe, longtemps négligé et trop souvent réduit *de facto* à l'action de l'État en mer. De manière simplifiée et un peu provocante, on peut dire que la France, puissance nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité des Nations-Unies, s'accommode bien de l'idée que l'arme principale des navires positionnés outre-mer est le drapeau français. Cette approche, au début du XXI^e siècle, est caduque. L'offensive russe contre l'Ukraine menée depuis 2014, d'abord de manière limitée et non assumée puis de manière ouverte et massive, a montré la réalité des risques d'une utilisation de l'arme nucléaire par une puissance qui en est dotée et qui est prête à s'approcher du seuil d'emploi pour sanctuariser ses actions de manière agressive. À l'opposé du spectre de la puissance, les menaces hybrides, constituées de groupes armés, de « *milices navales* » et autres trafiquants, l'arrivée promise des drones dans les espaces maritimes, la fragilité croissante des chaînes d'approvisionnement, le déploiement de vastes champs éoliens en mer et la volonté affichée par de nombreux États d'exploiter les fonds marins sont autant de défis qui pèsent sur la défense des outremer français et (surtout) de leurs populations.

Ces territoires, lointains et aux voies de communication fragiles, admettons-le, ne bénéficient que bien incomplètement de la dissuasion nucléaire. Face à une puissance nucléaire qui déciderait de s'emparer par la force d'un territoire français en Océan Indien ou Pacifique, l'idée serait-elle envisageable de recourir au feu nucléaire ? Serait-il crédible, sur la scène mondiale ou dans l'opinion, de prétendre « *mettre en danger Paris pour sauver Nouméa* » ? Un agresseur disposant de l'arme nucléaire pourrait tout à fait baser sa stratégie sur la conviction que ce n'est pas le cas. La conséquence est qu'il faut disposer d'autres options, pour préserver notre liberté d'action. La dissuasion nucléaire est utile à l'outre-mer dans la mesure où elle nous permet de contrer tout chantage ou intimidation du même ordre. C'est patent dans la crise ukrainienne et cela pourrait l'être demain dans une « *crise calédonienne* » : si nous pouvons ignorer les rododromes nucléaires périodiques du pouvoir russe, c'est précisément parce que ce « *chantage à l'emploi* » ne fonctionne pas entre puissances nucléaires, il ne peut intimider que les États qui en sont dépourvus.

De même, l'appartenance de la France à l'OTAN n'est qu'une garantie imparfaite. On se souviendra que, en 1982, les États-Unis avaient signalé à Londres que, en vertu du Traité de l'Atlantique Nord, les îles Falklands n'étaient pas considérées comme « *couvertes* » par l'Alliance atlantique. Le texte du traité de 1949 fixe une limite géographique claire, dans l'article 6. Sont concernés « *les territoires situés en Europe ou Amérique du Nord* » et « *les îles placées sous la juridiction de l'une des parties dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer* ».



Publication de l'OTAN de 1952 montrant la zone défendue par l'Alliance. L'extension à l'Est n'a que peu changé l'aspect maritime (en dehors de la mer Baltique et des rivages de la Mer Noire) — les outre-mers français sont largement exclus de la protection de l'Alliance.

Il en résulte que seule Saint-Pierre et Miquelon est « protégée » par l'Alliance atlantique qui, en l'occurrence, s'avère plus protectrice pour l'Alaska que pour la Martinique. Dans ces conditions, et vu le peu d'empressement historique des autres nations européennes à participer aux missions françaises au Sahel, est-il raisonnable de compter sur nos alliés pour défendre l'outre-mer ? Sans doute pas, en dehors de l'espoir de bénéficier de leur soutien logistique, comme cela avait été fait en 1982, lorsque la France avait permis au Royaume-Uni d'utiliser la base de Dakar, par laquelle environ 40% du flux logistique de l'opération britannique avait transité. Pour le reste, il faudrait sans doute se « débrouiller seuls ». C'est d'autant plus vrai que l'invasion russe de l'Ukraine a aussi montré les limites du Conseil de sécurité des Nations unies, facilement paralysé par la Chine ou la Russie, ainsi que l'apathie d'un nombre important de nations de l'Assemblée générale, qui refusent par principe de se positionner dans un conflit qui en apparence ne les concerne pas, même s'il s'agit d'une agression violant de nombreux principes de la Charte.

Face aux risques d'invasion ou d'isolation des territoires ultramarins et de mise en danger des populations, et compte tenu du déséquilibre entre les capacités conventionnelles de la France et celles de certains agresseurs potentiels, il faut bien admettre que toute défense « en

avant » est vouée à l'échec. Il faut certes sans doute renforcer les forces de souveraineté, qui sont actuellement fort diminuées. Déployer des moyens de « *déni d'accès* » dans les DROM-COM les plus exposés (en Indopacifique) serait utile pour élever le seuil d'engagement d'un éventuel agresseur, pour un coût limité pour la France : batteries de missiles antiaériens ou antinavires, patrouilleurs armés complétés de drones navals et aériens, voire capacité à déployer des champs de mines navales protecteurs, permettraient de nous assurer que nos populations ne peuvent être menacées par des incursions de simples forces auxiliaires ou par des « *coups de main* » aéroportés opportunistes. Ces collectivités devraient en outre être les terrains privilégiés d'expérimentation de réserves militaires territoriales. Pouvoir armer « *1% de la population* » en cas de crise permettrait, pour compléter les forces d'active pré-positionnées, de disposer de 2 700 hommes en Nouvelle Calédonie et de près de 9 000 à la Réunion. Munis d'armes légères, de missiles portables, mortiers et véhicules légers, ces forces seraient à même de contrer toute opération aéroportée ou raid amphibie, feraient planer la menace d'une guérilla permanente en cas d'invasion et donneraient à la métropole le temps nécessaire pour réagir.

Cette réaction ne serait possible qu'avec un groupe aéronaval, complété d'un groupe amphibie en cas de besoin de renforcement au sol ou de libération par reprise de vive force. C'est le grand enseignement de la campagne britannique de 1982 : si la défense des Îles lointaines est impossible « *en avant* », leur libération demeure possible à condition de disposer d'un outil aéronaval complet et à même de garantir *avec une réactivité suffisante, dans la durée et en permanence* la maîtrise d'une bulle d'espace aéromaritime autour du territoire contesté, afin de pouvoir soumettre les forces ennemies qui y seraient déployées à un blocus, à des frappes, puis à l'attaque soutenue d'une force terrestre. Or, aujourd'hui, il n'y a aucune alternative au porte-avions pour être le cœur de ce groupe aéronaval. Aucun autre bâtiment ne peut assurer la « *synthèse* » de l'ensemble des moyens tout en assurant disponibilité, récurrence et puissance des moyens de frappe, à la main du contrôleur opérationnel, au plus près des objectifs. Si les raids lointains de l'Armée de l'air et de l'espace seraient possibles, tout comme la *Royal Air Force* frappait Port Stanley depuis l'île de l'Ascension au prix de 15 000 kilomètres de vol, ces opérations ne peuvent avoir qu'une utilité limitée, soit en démoralisant l'adversaire soit en le privant, provisoirement, de capacités cruciales (radars, centres de commandement), mais sans en aucun cas pouvoir défendre dans la durée le territoire ni le reprendre en cas d'invasion. Il en va de même pour les sous-marins ou pour tout groupe de surface. Seul le porte-avions peut s'adapter à tout type de menace sur les territoires ultramarins. Il peut forcer un éventuel blocus, porter des moyens de patrouille anti-sous-marine (à condition de disposer de tels aéronefs), frapper une force hostile ayant envahi le territoire, participer à son ravitaillement naval et aérien, soutenir l'évacuation de blessés et de civils exposés, interdire l'approche des forces hostiles dans les trois dimensions et même, par la force aéronavale nucléaire (FaNU) mettre en œuvre une composante de la dissuasion qui donnerait, sur le théâtre, une souplesse d'engagement du feu nucléaire qui serait appréciable car à la fois plus réactive qu'un raid aérien depuis la métropole et moins définitive que l'usage d'un SNLE. La vulnérabilité du porte-avions, à telle ou telle composante, n'est que la fonction de l'adéquation de la mobilité qui lui est conservée et des moyens défensifs qui lui sont donnés, sous la forme de ses escortes aériennes, navales et sous-marine. Plus que jamais, en 2022, le porte-avions en lui-même n'est qu'un grand navire vulnérable, mais le groupe aéronaval est un outil sans rival.

Renforcer en moyens navals lourds positionnés en permanence outre-mer est en revanche une fausse bonne idée pour de nombreuses raisons. Militairement, cela éparpillerait nos forces, violant le principe de concentration nécessaire à l'obtention de résultats décisifs. Sur le plan du soutien, cela supposerait l'expansion d'infrastructures locales à un coût très élevé. Sur le plan humain, cela obligerait la Marine nationale à trouver des équipages disponibles, ce qui est déjà compliqué pour les formats actuels qui suscitent peu de volontaires, notamment pour les postes « *un an sans famille* ». Enfin, cela perturberait le cycle opérationnel, atomiserait la force d'action navale en trop de sous-groupes pour qu'il soit possible de maintenir un niveau d'entraînement homogène et, au final, ne ferait qu'exposer à l'attaque surprise d'un éventuel adversaire des forces qui seraient plus utiles regroupées pour une contre-attaque. Au bout du compte, la communauté nationale aurait sans doute dépensé plus d'argent et d'efforts que n'en coûte le maintien d'un groupe aéronaval, pour un rendement moindre.



Esquisse du futur porte-avions de nouvelle génération (PANG). illustration : ministère des Armées – Naval Group.

Bien entendu, le format du porte-avions, de son groupe embarqué et de son escorte doivent évoluer. Drones navals, aériens et sous-marins doivent compléter les aéronefs classiques. Le *Rafale* devra être remplacé, et une capacité embarquée de lutte anti-sous-marine à voilure fixe restaurée. La question de la permanence de l'alerte par la construction de deux navires se pose (pour un seul groupe embarqué). Mais, au final, ce ne sont que des aménagements de la seule plateforme qui peut constituer l'assurance vie de près de trois millions de nos compatriotes et qui concrétise l'engagement de la nation qu'ils seront défendus au même titre que Bastia, Dunkerque ou Paris.

On le voit, cette question de la défense des outremer français est à la fois cruciale pour la communauté nationale et impossible sans groupe aéronaval. Elle impose sans doute deux changements de paradigme : l'un à propos du porte-avions, et l'autre à propos des outremer. Le porte-avions doit être (re)découvert comme un outil participant, d'abord et avant tout, à la politique de défense de la France, de ses populations et territoires. Son rôle de projection de puissance en coalition dans des crises n'impliquant pas nos intérêts vitaux n'est qu'accessoire et son maintien, coûteux, ne doit pas reposer sur cet usage ancillaire. Concernant l'outremer enfin, il faut sortir de l'idée qu'il faut défendre *ce que nous avons*, mais admettre que défendre l'outremer, c'est d'abord défendre *ce que nous sommes*.